ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982.

N° 10096

Echéance de validité de l'attestation (1): **24/03/2026**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 1224271039.1 du 01/04/2019

Vérificateur:

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: SCANIA

Type véhicule: F

N° de Chassis: VLUR4X20009128501

N° d'Immatriculation: GV-642-BX

Exploitant:

Fait le: 25/03/2025 Lieu: HOSTUN

Le contrôleur: VADAINE Eddy

Signature :

(1) : Date attestation + 1 an